

**ANTI-INFECTIEUX
OU ASSIMILÉS**



**RUMINANTS
PORCINS - VOLAILLES**



OXYMEG 50[®]

**TRAITER LES INFECTIONS
CAUSÉES PAR LES BACTÉRIES
SENSIBLES À
L'OXYTÉTACYCLINE**



**... GRÂCE À UNE POUDRE
CONTENANT DE L'OXYTÉTACYCLINE
COMME SEUL ANTIBIOTIQUE**





RUMINANTS

PORCINS - VOLAILLES

ANTI-INFECTIEUX
OU ASSIMILES

OXYMEG 50[®]



INDICATIONS

Traitement



Bactéries

Bactéries sensibles à l'oxytétracycline



COMPOSITION

100 mL de poudre

OXYTÉTACYCLINE CHLORHYDRATE 50g

Excipients q.s.p. 100g



ADMINISTRATION



FORME GALÉNIQUE

Voie orale



Eau
de boisson



Aliment

Poudre pour solution buvable



ou



Poudre pour aliment



POSOLOGIE



100g pour 250L d'eau de boisson

Durée d'utilisation



Pendant 3 à 7 jours



Veaux, Agneaux et
Chevreaux :



40 mg pour 1kg PV

Durée d'utilisation



**Toutes les 12h
Pendant 3 à 5 jours**



100g pour 100L d'eau de boisson

Durée d'utilisation



Pendant 4 à 6 jours



TEMPS D'ATTENTE



**VIANDE ET ABATS
7 JOURS**

Eviter l'utilisation chez les femelles gestantes.



PRESENTATIONS



Poudre
Buvable ou sur l'aliment
Sachet de 100g
Boîte de 25 sachets



Poudre
Buvable ou sur l'aliment
Pot de 1Kg

